



Avis public

Avis public est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité du Canton de Stanstead que :

La demande de dérogation mineure suivante sera présentée à la séance ordinaire du conseil qui sera tenue le **6 mai 2024 à 19h00**:

1. Demande de dérogation mineure : 20 chemin Bergeron, lot 4 923 327

La demande de dérogation mineure vise à permettre le remplacement d'un bâtiment accessoire (remise) dérogatoire, même s'il a perdu son droit acquis et ce, contrairement à l'article 3.4 du Règlement de zonage (212-2001);

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné au Canton de Stanstead, ce 12 avril 2024.

Matthieu Simoneau
Directeur général et greffier-trésorier

Public notice

Public notice is hereby given by the undersigned, Director General & Clerk-Treasurer of Stanstead Township that:

The following minor variances will be decided by the Council of Stanstead Township at a regular meeting, on **May 6, 2024 at 7h00 p.m.**;

1. Request for minor exemption: 20 chemin Bergeron, lot 4 923 327

The purpose of this request for a minor variance is to allow the replacement of a derogatory accessory building (shed), even if it has lost its acquired right, contrary to section 3.4 of the Zoning By-law (212-2001);

Any person interested by these requests can be heard by the Council.

This version is not official, the French text prevails.

Given in Stanstead Township, this April 12, 2024.

Matthieu Simoneau
Director General and Clerk-Treasurer

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément à l'article 431 du Code municipal, je soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné avis public, ci-haut mentionné pour des fins municipales, en l'affichant aux endroits déterminés par le conseil municipal, en date du 12 avril, 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 12^e jour du mois d'avril de l'an deux mil vingt-quatre.

Matthieu Simoneau
Directeur général et greffier-trésorier